

INONDATIONS

sur le bassin versant du DUN



RETOUR sur le 22 janvier 2018

Reportage photo

Page 2-3

INFO ou Intox ?

Page 4

Et Maintenant ?

Page 4

Depuis 15 ans, les ouvrages réalisés avaient prouvé leur efficacité et nous avaient protégé.

Mais 300 mm de pluie sont tombés depuis le 1er décembre ! Les terres agricoles sont complètement gorgées d'eau et la pluie ruisselle maintenant directement sur les sols.

Le 22 janvier entre 9h et 11h une pluie particulièrement intense de 20 mm s'ajoute à celles des jours précédents. Cette situation n'est pas exceptionnelle. Nous vivons un hiver particulièrement humide que l'on n'a pas connu depuis longtemps.

Les pluies du 20-21 janvier sur les secteurs de Bourville, Canville, Brametot, Crasville ont déjà rempli les ouvrages. Ces derniers ont **retenu près de 90 000 m³ en amont de Fontaine le Dun** mais ont tout de même débordé. Les ruissellements étaient trop importants et ont entraîné une forte crue du Dun qui a provoqué des inondations.

Les limites des inondations de la vallée du Dun ont été repoussées mais cet événement nous rappelle que le risque existera toujours et qu'il faut rester vigilant !



Décryptage de la crue

A partir de 10h30, les ouvrages de rétention terminent de se remplir avec la pluie de 9h30 et débordent à partir de 11h



Autigny / Canville : l'ouvrage déborde, les eaux vont passer par dessus la route départementale 108



Ouvrage Zone Activités Autigny



Ouvrage Zone Activités Autigny



Les eaux débordent à l'entrée de Fontaine le Dun par la route de St Laurent en Caux

Entre St Laurent en Caux et Fontaine le Dun, sur la route départementale 142, les deux digues retiennent plus de 40 000 m³ et commencent à déborder

11h30 : Tous les ouvrages en amont débordent - le bourg de Fontaine le Dun est inondé



Rue Hauduc et Thereux



Rue Guy de Maupassant



Rue Louis Pasteur

12h00 : la crue se propage ensuite à St Pierre le Viger, la Gaillarde, St Pierre le Vieux, Le Bourg Dun et St Aubin sur Mer



Rue André Raimbourg - Fontaine le Dun



Rue Jules Lemoine - Fontaine le Dun



Rue du Moulin - La Gaillarde



Amont de St Pierre le Vieux



St Pierre le Vieux

Peut-on comparer Janvier 2018 et Décembre 1999 ?

NON,

en termes de **hauteur d'eau**

○ **85 cm de plus en 1999** dans la rue Louis Pasteur

○ **110 cm de plus en 1999** rue André Raimbourg



Rue Louis Pasteur Fontaine le Dun

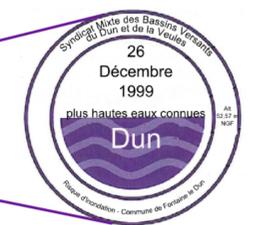
OUI,

en termes de **débit**

et de **volumes d'eau ruisselés** sur l'amont du bassin versant (Canville, Bourville, Brametot et Crasville)



2018



26
Décembre
1999
plus hautes eaux connues
Dun

Des repères de crue ont été positionnés dans chaque village de la vallée du Dun en référence à la crue de 1999

ici, rue André Raimbourg à Fontaine le Dun

Cherchons photographe ou cameraman amateur !

Envoyez-nous vos photos ou films de la crue ou des traces d'eau lors de la décrue... Cela nous aidera à mieux comprendre le présent et préparer l'avenir !

smbv.dun.veules@wanadoo.fr

Un grand merci pour votre participation

INFO ? ou INTOX ?

Si l'on est inondé, c'est qu'une digue a lâché !

✗ C'est faux.

Les ouvrages se sont remplis mais n'ont pas pu contenir les ruissellements trop importants et ont donc débordé. C'est ce que l'on appelle un passage en "surverse". Le débit n'est alors plus régulé et peut être multiplié par 20.



Ouvrage zone activités Autigny



Pensez à **élaguer ou couper les arbres de haut jet** en bord de rivière...les tempêtes et les crues ont fragilisé les sols !
N'attendez pas qu'ils tombent dans la rivière !

Si l'on est inondé, c'est que les ouvrages ont débordé !

✓ C'est vrai.

De nombreux facteurs entrent dans le dimensionnement d'un ouvrage (pluie, occupation du sol notamment). En cas de dépassement de ces paramètres, le débordement de l'ouvrage est sécurisé et se fait sur une surverse calibrée pour résister à des crues exceptionnelles.

Si l'on est inondé, c'est que le Dun est mal entretenu !

✗ C'est faux.

Le 22 janvier, le débit du Dun était 50 fois supérieur à la normale. La présence de végétation dans le lit ou sur les rives n'a aucune influence sur de tels débits. Toutefois, de nombreux arbres fragilisés par les tempêtes et les crues de décembre sont tombés. Or, tout ce qui peut rétrécir le lit de la rivière, comme l'obstruction des ponts peut provoquer ou accentuer les débordements.

Et maintenant ?

Quel est l'état du Dun après les crues de décembre et janvier ?

L'équipe technique et les élus de chaque commune ont descendu la rivière pour faire le point sur les travaux d'entretien à réaliser par les propriétaires riverains. Un courrier a été envoyé individuellement pour indiquer les plus urgents. Les restaurations de berge plus lourdes prises en charge par le SMBV seront programmées au printemps.

L'entretien du lit et des berges est de la responsabilité des propriétaires riverains selon les modalités précisées à l'article L215-14 du Code de l'Environnement. Ce dernier définit les opérations d'entretien comme "les enlèvements d'embâcles, de débris, atterrissements



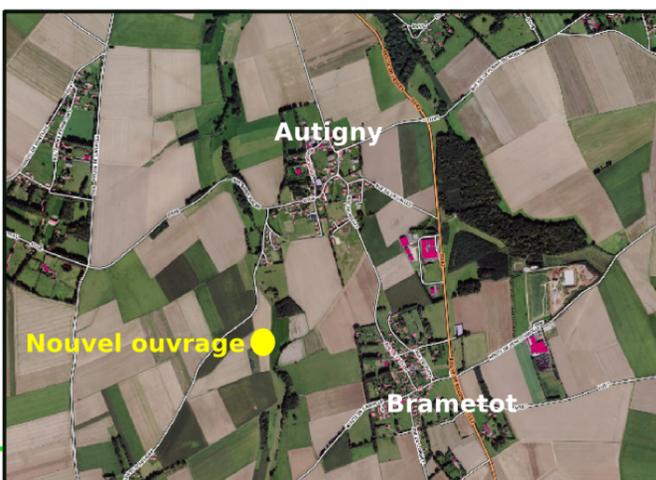
Erosion de berge à La Gaillarde

flottants ou non afin de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre et de permettre l'écoulement naturel des eaux".

Un nouvel ouvrage pour la protection de la vallée en 2018 !

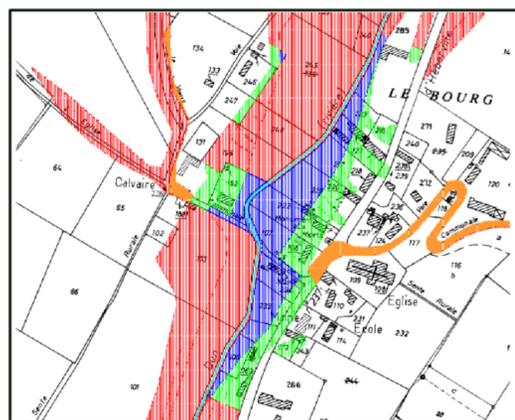
Les travaux démarreront dès que les conditions seront favorables. 45000 m³ de stockage compléteront la protection de Fontaine le Dun et de la vallée. Il régulera les eaux arrivant dans le bas d'Autigny et rue Hauduc et Thereux à Fontaine le Dun.

Depuis près de 20 ans, le Syndicat travaille à la protection de la vallée contre les inondations. Mais comme vient de nous le rappeler la crue du 22 janvier, le risque ne disparaît pas complètement et il faut en être conscient et en conserver la mémoire !



Source cartographique : Géoportail

Extrait PPri du Dun, EGIS Eau, Pièce 2 Zonage



PPri c'est quoi ?

Un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPri) existe sur toutes les communes de la vallée du Dun.

Il réglemente l'urbanisation c'est à dire les nouvelles constructions dans les zones à risque d'inondation (zones vert, bleu et rouge).

Il impose également des travaux sur le bâti existant ou préconise certains types de matériaux pour réhabiliter les maisons inondées. Par exemple, les prises électriques seront mises hors d'eau (1,50 m en zone ROUGE, 1 m en zone BLEU et 0,50 m en zone VERT minimum au dessus du niveau du terrain naturel...).

Pour plus de précision sur les plans et le règlement, le document est **consultable en mairie** et sur le site <http://www.seine-maritime.gouv.fr/Publications>



Syndicat Mixte des Bassins Versants du Dun et de la Veules

2 rue du Manoir
76980 Veules les Roses

02 35 57 10 42

smbv.dun.veules@wanadoo.fr